

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

A caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales

Articles L. 5211-47 et R. 5211-41

DELIBERATIONS DU BUREAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL

ARRETES DU PRESIDENT

DECISIONS DU PRESIDENT

N°19

Juillet à décembre 2018

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE POUZAUGES**

Maison de l'Intercommunalité - La Fournière - 85708 POUZAUGES Cedex
Tél. 02 51 57 14 23 - Fax 02 51 57 15 02
Mail : accueil@paysdepouzauges.fr

www.paysdepouzauges.fr



Le texte intégral des actes, ci-inclus, ainsi que leurs annexes peuvent être consultés au siège de la Communauté de communes ou téléchargés sur le site de la CCPP www.paysdepouzauges.fr

SOMMAIRE

Bureau communautaire du 03 juillet 2018	pages 5 à 9
Bureau communautaire du 11 septembre 2018	pages 10 à 14
Bureau communautaire du 13 novembre 2018	pages 15 à 20
Bureau communautaire du 18 décembre 2018	pages 21 à 25
Conseil de communauté du 25 septembre 2018	pages 28 à 33
Conseil de communauté du 30 octobre 2018	pages 34 à 37
Conseil de communauté du 4 décembre 2018	pages 38 à 42
Arrêtés du Président	pages 43 à 50
Décisions du Président	pages 51 à 52

DELIBERATIONS DU BUREAU

Date	N° de délibération	Objet
03/07/18	BC03071801	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
	BC03071802	CESSION D'UN BATIMENT SITUE SUR LA ZONE MONTIFAUT A POUZAUGES A LA SARL RENOVPAL - APPROBATION DE VENTE AVEC PAIEMENT A TERME
	BC03071803	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
	BC03071804	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC03071805	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
	BC03071806	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC03071807	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES 2017-2020 - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
	BC03071808	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES 2017-2020 - PROPRIÉTAIRE BAILLEUR
	BC03071809	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE CHAVAGNES LES REDOUX - AMENAGEMENT RUE DE LA GARE
	BC03071810	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTES
11/09/18	BC11091801	APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE
	BC11091802	PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) : - APPROBATION DU PROJET - APPROBATION DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET « PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX » - SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER
	BC11091803	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A RENOVPAL
	BC11091804	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
	BC11091805	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC11091806	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
	BC11091807	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC11091808	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
	BC11091809	ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES
	BC11091810	DEMANDES D'EFFACEMENT DE LA DETTE
BC11091811	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTES	
13/11/18	BC13111801	MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES EN ASSURANCE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
	BC13111802	CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE SUR LA ZONE DU GUITTION AUX CHATELLIERS-CHATEAUMUR - COMMUNE DELEGUEE DE SEVREMONT - A LA SOCIETE WEBASTO
	BC13111803	SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET EXPÉRIMENTATION JEUNESSE ENTREPRISES
	BC13111804	PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATION-SOLLICITATION DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
	BC13111805	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
	BC13111806	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC13111807	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Date	N° de délibération	Objet
	BC13111808	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC13111809	CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE – AIDE A LA GESTION SYLVICOLE – AIDE AU MARQUAGE DU CHENE ET DU CHATAIGNIER
	BC13111810	OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES – PROPRIETAIRES OCCUPANTS
	BC13111811	OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES – PROPRIETAIRES BAILLEURS
	BC13111812	DEMANDES D'EFFACEMENT DE LA DETTE
	BC13111813	PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES
	BC13111814	ESPACE DE VIE SOCIALE
18/12/18	BC18121801	PROPOSITION DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
	BC18121802	CONCEPTION, RÉALISATION, FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE
	BC18121803	PROPOSITION DE CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET L'ENTREPRISE GARAGE OUVRRARD PIERRICK DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PAYS DE LA LOIRE ARTISANAT-COMMERCE » – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
	BC18121804	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC18121805	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
	BC18121806	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC18121807	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES – PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
	BC18121808	PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES
	BC18121809	RESOLUTION POUR LA CONTINUITÉ DU DISPOSITIF AVAP (AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE POUZAUGES

EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 03 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de juillet à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Joël PARPAILLON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Alain SCHMUTZ donne procuration à Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Philippe COUSSEAU donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Michel GUIGNARD.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Didier CHATAIGNIER en tant que secrétaire de séance.
- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 22 mai 2018.

BC03071801- PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le protocole transactionnel entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et un usager du SPANC tel qu'annexé à la présente délibération.

BC03071802 - CESSION D'UN BATIMENT SITUE SUR LA ZONE MONTIFAUT A POUZAUGES A LA SARL RENOVPAL - APPROBATION DE VENTE AVEC PAIEMENT A TERME

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession du bâtiment situé sur la zone de Montifaut sur la commune de Pouzauges au prix de 132 000 HT au profit de Sarl Renovpal ou toute autre personne s'y substituant,
- APPROUVE les modalités de vente avec paiement à terme détaillées ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette cession.

BC03071803 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

- ✓ *Convention de partenariat Jeux de Dames : (...). Pour la Communauté de communes il s'agit de mettre le site du Manoir à disposition et de participer financièrement : d'une part par le versement de 2 300 € de subvention et d'autre part par la prise en charge des supports de communication à hauteur maximale de 3 000 € sur justificatifs.*

- ✓ Association du Château de Saint-Mesmin : l'association organise des visites nocturnes du Château et à ce titre sollicite la Communauté de communes pour une aide financière à hauteur de 500 € pour faire face aux dépenses de mise en place de ces manifestations (création costumes, communication, décors....).
- ✓ Le PAC Twirling : la subvention permettrait de couvrir les frais de déplacement pour le Championnat de France par équipes qui a eu lieu les 23 et 24 juin 2018 à Queven – 35. (...) il est proposé de verser la somme de 1 488€.
- ✓ Le PBFC : le club sollicite une subvention de 10 000 € pour développer le foot diversifié (foot féminin, futsal, foot adapté...) mais également pour continuer les actions de formations et sociétales déjà engagées. La commission Sports souhaite entamer une réflexion globale sur le sport, aussi la commission propose de ne donner suite à cette sollicitation pour le moment.
- ✓ Le Judo Jujitsu Club Pouzaugais :
 1/ La subvention permettrait de couvrir les frais de déplacement pour le Championnat de France à Aurillac (15) et à Villebon-sur-Yvette (91). (...) il est proposé de verser la somme de 371€.
 2/ La subvention permettrait de couvrir une partie du déplacement à Londres de deux licenciés (Messieurs Laurent et Devineau) pour participer au Championnat d'Europe pour « déficients intellectuels » du 21 au 26 août 2018. La commission Sports propose le versement de la somme de 640€.

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions au titre de l'année 2018 telles que détaillées ci-dessus.

BC03071804 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

N° de dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Type de travaux	Gain énergétique %	Montant travaux HT	Montant des travaux éligibles HT	Montant de l'aide CCPP
AE42	PREAULT Charles	Pouzauges	Chaudière gaz condensation avec ECS + poêle à bois	32,66	8 764 €	8 764 €	2 629 €
AE43	CURY Dominique	Pouzauges	Chaudière gaz - VMC	31,52	6 512 €	6 512 €	1 954 €
AE44	FOLLET Amaury	Réaumur	Isolation des combles perdus - poêle à bois	19,12	3 455 €	3 455 €	1 037 €
AE45	BENETEAU Pierre	Sèvremont - Les Chatelliers-Chateaumur	Isolation des combles perdus - ITE	36,88	29 149 €	29 149 €	3 000 €
AE46	POIRIER Anthony	Monsireigne	Chaudière fuel condensation - isolation des combles perdus	31,58	12 560 €	11 216 €	3 000 €
TOTAL					60 441 €	59 097 €	11 620 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

BC03071805 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant devis TTC	Montant de l'aide CCPP	Montant de l'aide SIAEP	Montant de l'aide AELB
2018 / ANC AELB 58	AUGER Hervé	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	9 209,75 €	700,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018 / ANC AELB 61	BLANCHARD Guillaume	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	7 799,00 €	700,00 €	779,96 €	4 679,40 €
2018 / ANC AELB 60	BORDET Daniel	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	9 805,50 €	1 200,00 €		5 100,00 €
2018 / ANC 27	BRIAND Samuel	POUZAUGES	8 102,20 €	1 000,00 €	800,00 €	
2018 / ANC 28	DAHAI Francis	MONTOURNAIS	8 313,80 €	1 000,00 €		
2018 / ANC AELB 59	LECLERE Yves	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	12 021,40 €	700,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018 / ANC AELB 62	PINEAU Sébastien	MONTOURNAIS	11 797,00 €	500,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018 / ANC 26	SERGEANT Philippe	MONTOURNAIS	10 967,75 €	1 000,00 €		
2018 / ANC AELB 57	SOUCHET Christophe	MONTOURNAIS	8 093,25 €	500,00 €	800,00 €	4 855,95 €
2018 / ANC AELB 63	TESSIER Frédéric	REAMUR	5 941,50 €	500,00 €	594,15 €	3 564,90 €
TOTAL			92 051,15 €	7 800,00 €	5 374,11 €	33 500,25 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

BC03071806 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse	Commune	Montant facture	Montant subvention
2018 - 31	BRAUD Michel	10 Rue Paul Cézanne	POUZAUGES	60,00	45,00
2018 - 27	DUPLUIS Pascal	6 Venelle du Gripeau	POUZAUGES	60,00	45,00
2018 - 13	MENARD Samuel	La Regouttière	REAMUR	84,00	63,00
2018 - 32	SEILLER Guillaume	21 Rue de l'Adret	LA MEILLERAIE TILLAY	60,00	45,00
2018 - 14	YOU Steeve	La Bliinière	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	60,00	45,00
2018 - 15	BIZOT Marie-Claire	2 Rue du Pas de l'angelière	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	100,00	75,00
TOTAL				424,00	318,00

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

BC03071807 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES 2017-2020 - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

1/ Programme Accessibilité au Logement

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVIS HT	Subvention Anah	Subvention CD	Subvention CCPP
MOUCHARD Louise	3 Petit Tillay	Monsireigne	Adaptation SDB - inversion sens porte WC	10 265 €	2 871 €	800 €	700 €
BODIN Marie	18, La Jarrie	Montournaï	Réfection totale des sanitaires	23 031 €	2 800 €	800 €	700 €
MOULIN Guy	10 Ter Vilcreux	Sèvremont - La Pommeraie sur Sèvre	Adaptation SDB + WC	9 401 €	3 068 €	800 €	700 €
BARBARIT Gérard	La Petite Flocellière	Sèvremont - La Flocellière	Adaptation SDB / VMC	6 996 €	2 798 €	800 €	700 €
TOTAUX				49 692 €	11 537 €	3 200 €	2 800 €

2/ Programme Habiter Mieux

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVIS en € HT	SUBVENTIONS			
					ANAH	FART	CD 85	CCPP
CHASSERIAU Manuel	7 rue du Général de Gaulle	Le Boupère	Menuiseries - isolation combles - chaudière fuel - couverture	28 774 €	10 000 €	2 000 €	250 €	250 €
SOUCHET Christian	6, rue des Moines	Pouzauges	Isolation des combles perdus - VMC - Porte d'entrée	5 138 €	2 569 €	514 €	250 €	250 €
FORTIN Yvon	11, rue des Ombrages	La Meilleraie-Tilly	Chaudière fuel avec ECS	7 979 €	3 990 €	798 €	250 €	250 €
CHAHER Fabio	10, rue des Cordiers	Pouzauges	Isolation des combles perdus - isolation des murs par l'intérieur - ouvertures - chaudière gaz avec ECS	23 577 €	10 000 €	2 000 €	250 €	250 €
PUBERT Mylène	22, rue des Moines	Pouzauges	Chaudière gaz avec ECS	5 843 €	2 045 €	584 €	250 €	250 €
RAINETEAU Laurette	3 rue des Cordiers	Pouzauges	Isolation murale par l'intérieur - isolation des combles perdus - VMC - ouvertures - radiateurs - BEC - électricité	32 491 €	7 000 €	1 600 €	250 €	250 €
AUNEAU Michael	La Petite Auderie	Pouzauges	Rénovation complète du logement	82 094 €	10 000 €	2 000 €	250 €	250 €
POREE Yann	8, La Morinière Bourgoûin	Montournais	Isolation des combles perdus - ouvertures - poêle à granulés	23 841 €	7 000 €	1 600 €	250 €	250 €
SOUCHET Marc	1, La Combe	Montournais	ITE - isolation combles perdus partielle - Ouvertures et porte isolante	13 475 €	4 716 €	1 348 €	250 €	250 €
POUPET Ghislain	21, rue de la Pierre Blanche	Pouzauges	Remplacement chaudière fuel par chaudière gaz à condensation	5 024 €	1 759 €	502 €	250 €	250 €
GUERET Julien	7 rue de la Botterie	Sèvermont - La Pommerai sur Sèvre	Remplacement de 18 ouvertures + VMI	6 394 €	3 197 €	639 €	250 €	250 €
TOUZOT Cédric	22, rue de l'Echalier	Montournais	Isolation des combles perdus - VMC - ouvertures + volets	10 712 €	3 749 €	1 071 €	250 €	250 €

SOURISSEAU Vincent	6, La Haute Cotissière	Saint-Mesmin	Isolation murale par l'intérieur - isolation des combles perdus - VMC - ouvertures - radiateurs - plancher chauffant - BEC - électricité	68 283 €	7 000 €	1 600 €	250 €	250 €
MASSON Pierre	15 rue Ferchaud de Réaumur	Pouzauges	Isolation des combles - VMC - porte d'entrée - WC surélevé	13 617 €	6 761 €	1 362 €	250 €	250 €
FERCHAUD Rachel	28, rue de la Pierre Blanche	Pouzauges	Chaudière gaz condensation avec ECS - adaptation SDB	10 821 €	3 348 €	1 057 €	250 €	250 €
BONNIN Michel	12, Purchain	Saint-Mesmin	Isolation des combles + toiture - VMC simple flux	13 001 €	5 775 €	1 155 €	250 €	250 €
POMMIER Anthony ALLAIN Virginie	4, impasse de Chef du bois	Chavagnes-les-Redoux	ITE - combles - volets - ouvertures	36 644 €	10 000 €	2 000 €	250 €	250 €
JADAUD Sébastien	3, Les Touches	Chavagnes-les-Redoux	PAC Air/Eau - isolation rampantst + toiture	21 124 €	10 000 €	2 000 €	250 €	250 €
MERIAU Jean-Marie	Les Landes	Sèvermont - La Pommerai sur Sèvre	Isolation partielle combles perdus - 2 ouvertures - chaudière fuel à condensation avec ECS	9 962 €	3 487 €	996 €	250 €	250 €
DIXNEUF Marie-Jeanne	50 rue du Bois de la Folie	Pouzauges	Isolation des combles - ventilation - ouvertures et volets	23 004 €	10 000 €	2 000 €	250 €	250 €
MERLET Daniel	26, rue du Commerce	Saint-Mesmin	VMC - isolation des combles - ouvertures - volets - aménagement extérieur	15 983 €	4 153 €	1 219 €	250 €	250 €
BONNET Pascal	8, rue du Puy Lambert	Sèvermont - La Flocellière	Isolation des combles - couverture - poêle à pellets - ouvertures	24 418 €	9 077 €	1 815 €	250 €	250 €
BELY Christophe	51, rue de l'Aubépin	Pouzauges	Isolation des combles - chauffe-eau thermodynamique - isolation plancher bas - poêle à granulés en remplacement chaudière fuel	9 727 €	4 864 €	973 €	250 €	250 €
TOTAUX					140 490 €	30 832 €	5 750 €	5 750 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette participation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants.

BC03071808 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES 2017-2020 - PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

NOM	Adresse Propriétaire		Adresse Projet		Type et surface du logement	TYPE DE DOSSIER	DEVIS	Travaux subventionnés	Subvention	Subventions Communauté de Communes
	Prénom	N° de rue	COMMUNE	Adresse			COMMUNE		HT	
CRETIN Gildas	12 RD 137 Les 4 Chemins, Sainte-Florence	Les Essarts en Bocage	22 rue du Château	Seuremont - La Flocellière	T4 - 87 m²	Energie	11 600 €	11 358 €	4 340 €	2 000 €
TOTAUX							11 600 €	11 358 €	4 340 €	2 000 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette participation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès du propriétaire bailleur.

BC03071809 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE CHAVAGNES LES REDOUX - AMENAGEMENT RUE DE LA GARE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de fonds de concours pour la commune de Chavagnes les Redoux,
- **AUTORISE** le versement d'une aide de 50 000 € dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Gare.

BC03071810 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES

Nombre de postes à ouvrir : 1

Nature des postes : non-titulaire – accroissement saisonnier d'activité

Nombre de postes	Quotité	Périodes	Service
1	Temps complet	du 1 ^{er} septembre au 16 septembre 2018	Manoir de Réaumur

Nombre de postes à ouvrir : 1

Nature des postes : non-titulaire – accroissement saisonnier d'activité

Nombre de postes	Quotité	Périodes	Service
1	Temps complet	du 09 juillet 2018 au 18 octobre 2018	Service technique

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture des postes pour accroissement saisonnier d'activité telle que présentée ci-dessus pour l'année 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 06/07/2018

Date de réception préfecture : 06/07/2018

EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de septembre, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Joël PARPAILLON, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Philippe COUSSEAU donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Alain SCHMUTZ.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Madame Michelle DEVANNE en tant que secrétaire de séance.
- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 3 juillet 2018.

BC11091801 - APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le règlement mis à jour tel qu'il figure en annexe.

BC11901802 - PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) :

- APPROBATION DU PROJET
- APPROBATION DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET « PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX »
- SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire sur le Pays de Pouzauges,
- AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet lancé par la DRAAF, la Région et l'ADEME,
- APPROUVE la demande de financement auprès des financeurs de l'appel à projets,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès du GAL du Pays du Bocage Vendéen au titre de l'aide FEADER-Leader,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes subventions auprès d'organismes susceptibles de participer au financement de ce PAT,
- APPROUVE la prise en charge par l'autofinancement des dépenses du projet en cas de financement externe inférieur au prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce PAT.

BC11091803 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A RENOVPAL

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention à RENOVPAL ou toute autre entité s'y substituant,
- PREND acte que le montant sera ajusté en fonction de l'aide du FEADER-Leader
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

BC11091804 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 -

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions au titre de l'année 2018 de la manière suivante : 191€ pour l'association sportive du Lycée Notre-Dame de la Tourtelière et 700€ pour l'association ALEDAH.

BC11091805 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

N° de dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Type de travaux	Gain énergétique %	Montant travaux HT	Montant des travaux éligibles HT	Montant de l'aide CCFP
AE47	MASSE Joel	Pouzauges	Isolation des combles - ITI - panneaux rayonnants - chauffe-eau thermo - couverture	44,5	18 468 €	18 468 €	5 540 €
AE48	BRAUD Adeline	Pouzauges	Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière gaz à condensation avec ECS	14,64	5 754 €	5 754 €	1 200 €
AE49	JADAULT Christophe	Saint-Mesmin	Isolation des combles perdus et des rampants	13,07	11 057 €	2 434 €	730 €
AE50	RENAUD Gérard	Saint-Mesmin	Isolation des combles perdus - installation poêle à pellets	14,95	6 003 €	6 003 €	1 200 €
AE51	BLANDIN Nelly	Pouzauges	Isolation murale partielle par l'intérieur	15,26	2 742 €	2 742 €	823 €
AE52	POINGT Jeanne	Saint-Mesmin	VMC - volets roulants et ouvertures	20,75	10 436 €	10 436 €	1 200 €
AE53	CHIRON Anthony	Pouzauges	Isolation Thermique par l'intérieur - Correction pont thermique Mur - Plafond - VMC double flux - menuiseries	49,76	30 192 €	23 993 €	6 000 €
AE54	BARRE Joel	Pouzauges	Chaudière gaz condensation avec ECS	31,98	5 013 €	5 013 €	1 504 €
AE55	BIDAUD Henri	Sèvremont - Les Chatelliers-Chateaumur	Chaudière fuel à haute performance énergétique	18,52	6 766 €	6 766 €	1 200 €
AE56	JAUZELON Roland	Pouzauges	Isolation des combles - poêle à granulés	12,68	7 314 €	7 035 €	1 200 €
AE57	GABORIT Marie-Gérard	Sèvremont - Saint Michel Mont Mercure	PAC Air/Eau - Porte d'entrée	31,21	11 389 €	11 389 €	3 000 €
AE58	GOURMAUD René	Sèvremont - La	Remplacement des menuiseries	13,06	13 744 €	13 744 €	1 200 €
AE59	RAMBAUD Andrée	Pouzauges	Isolation des combles perdus	12,85	2 411 €	2 411 €	723 €
AE60	FROUIN Anne-Laure	Pouzauges	Rénovation complète	41,78	22 976 €	15 263 €	4 579 €
AE61	FROUIN Anne-Laure	Pouzauges	Rénovation complète	40,02	19 078 €	12 178 €	3 653 €
AE62	FROUIN Anne-Laure	Pouzauges	Rénovation complète	53,86	40 475 €	23 360 €	6 000 €
AE63	FROUIN Anne-Laure	Pouzauges	Rénovation complète	71,22	34 879 €	18 620 €	5 586 €
TOTAUX					248 698,81 €	185 608,85 €	45 338,84 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

BC11091806 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com	Aide du SIAEP	Aide AELB
2018/ ANC AELB 65	ALLAND Cynl	LE BOUPERE	8 094,65 €	500,00 €	800,00 €	4 856,79 €
2018/ ANC AELB 66	BARBIEUX Frédéric	MONTOURNAIS	8 372,98 €	1 000,00 €		5 023,79 €
2018 / ANC 33	BAZIN Nicolas	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	7 077,40 €	1 000,00 €		
2018 / ANC 32	BESSONNE Sylvie	TALLUD SAINTE GEMME	14 466,10 €	1 000,00 €	1 600,00 €	
2018 / ANC 31	CHAIGNEAU Maud	POUZAUGES	7 670,80 €	1 000,00 €	767,08 €	
2018 / ANC 35	CORNU Pascal	REAUMUR	8 533,80 €	1 000,00 €	800,00 €	
2018/ ANC AELB 63	FIEVRE Marc	SAINT MESMIN	10 414,03 €	1 000,00 €		5 100,00 €
2018 / ANC 36	FORTIN Delphine	REAUMUR	3 394,21 €	678,84 €	339,42 €	
2018 / ANC 29	GUILLOTEAU Noël	SEVREMONT - LA POMMERAIE SUR SEVRE	7 876,55 €	1 000,00 €		
2018 / ANC 30	MAURAS Hadrien	SAINT MESMIN	7 647,75 €	1 000,00 €		
2018/ ANC AELB 69	PINABEL Jean	SEVREMONT - LA POMMERAIE SUR SEVRE	8 197,25 €	1 000,00 €		4 918,35 €
2018/ ANC AELB 66	RAUD David	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	10 604,00 €	1 200,00 €		5 100,00 €
2018/ ANC AELB 68	ROBICHON Eugène	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	9 070,10 €	700,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018/ ANC AELB 67	ROBICHON Laurent	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	12 560,50 €	700,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018 / ANC 34	SCI ROBICHON	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	7 536,30 €	1 200,00 €		
2018/ ANC AELB 64	SEGUIN Georges	MONSIREIGNE	8 868,05 €	500,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018 / ANC 38	SIONNEAU Jeem's	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	9 341,20 €	700,00 €	800,00 €	
2018 / ANC AELB 57	SOUCHET Christophe (*)	MONTOURNAIS	8 593,25 €	500,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018/ ANC 37	SOURISSEAU Axel / BLANDIN Julie	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	9 256,50 €	1 000,00 €		
2018 / ANC 39	THOREZ Priscillia	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	11 000,00 €	1 000,00 €		
TOTAUX			178 575,42 €	17 678,84 €	8 306,50 €	45 398,93 €

* Cette ligne annule et remplace le dossier voté au bureau communautaire du 3 juillet 2018. Le montant des travaux n'incluait pas l'étude de filière de 500 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

BC11091807 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant facture en €	Montant subvention en €
2018 - 55	BARANGER Jean	22 Rue des Collines	SEVREMONT - LA POMMERAIE SUR SEVRE	100,00	75,00
2018 - 54	BLANCHET Clément	La Maunère	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	90,00	67,50
2018 - 66	BLANDIN Ehane	5 Cité de l'étoile	POUZAUGES	120,00	75,00
2018 - 41	BOBINET Eric	12 Rue de la Pierre Blanche	POUZAUGES	70,00	52,50
2018 - 43	BONNIN Richard	38 Rue du Vieux Bourg	POUZAUGES	88,00	66,00
2018 - 48	BRIANT Florence	5 Rue du Mont mercure	LE BOUPERE	96,00	72,00
2018 - 38	BURALI Philippe	Matignon	LE BOUPERE	96,00	72,00
2018 - 52	COUTAND RECUPERATION ET SERVICES	La Gare de Pouzauges	LA MEILLERAIE TILLAY	96,00	72,00
2018 - 56	DAVIAUD Véronique	7 Venelle du Routin	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	80,00	60,00
2018 - 45	DONNET Emmanuel	7 La Fumoire	MONTOURNAIS	100,00	75,00
2018 - 53	EARL LA CESSIERE	La cessièrè	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	96,00	72,00
2018 - 51	FORTIN Delphine	3 La Pillaudière	REAUMUR	88,00	66,00
2018 - 63	FORTIN Gérard	Le Fief Rétif	POUZAUGES	90,00	67,50
2018 - 46	GUIMBRETIERE Carole	3 La Godinière	MONTOURNAIS	120,00	75,00
2018 - 34	KUHN Edmond	2 ter Rue Serpentine	LA MEILLERAIE TILLAY	100,00	75,00
2018 - 47	LEAU Joël	La Bréjonnèrè	POUZAUGES	96,00	72,00
2018 - 62	LIAIGRE Philippe	5 La Godinière	MONTOURNAIS	100,00	75,00
2018 - 44	MAIRIE DE REAUMUR	Place de l'église	REAUMUR	96,00	72,00
2018 - 35	MAIRIE DE SEVREMONT	Place du Commerce	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	80,00	60,00
2018 - 49	MARCHAND Aurélien	33 Rue de l'Aubépin	POUZAUGES	70,00	52,50
2018 - 58	MARTINEAU Michel	La Nouette	SAINT MESMIN	100,00	75,00
2018 - 33	MASSON Régis	12 Allée des Vignes	POUZAUGES	96,00	72,00
2018 - 59	MOREAU Cécile	5 Rue de la Corniche	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	70,00	52,50
2018 - 57	PACREAU Joseph	Puy Morin	MONTOURNAIS	100,00	75,00
2018 - 36	POISBLAUD Adrien	37 La Grainetière	POUZAUGES	100,00	75,00
2018 - 60	POISBLAUD Jean-Marc	La Maison Neuve	LA MEILLERAIE TILLAY	100,00	75,00
2018 - 40	RANGEARD Yannick	24 Les Roches	LE BOUPERE	80,00	60,00
2018 - 39	RAPIN Jean-Paul	La Nivretière	LE BOUPERE	84,00	63,00
2018 - 37	RAUD David	35 Route de Saint Paul La Chambaudière	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	80,00	60,00
2018 - 42	REVAUD Benoît	30 Route des Soriettes	POUZAUGES	96,00	72,00
2018 - 50	ROUILLON Jean-Pierre	La Sicotière	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	96,00	72,00
2018 - 65	ROULEAU Jean	La Maison Neuve	MONSIREIGNE	90,00	67,50
2018 - 61	SAVARIEAU Claudine	8 Rue de la Chagnais	LA MEILLERAIE TILLAY	70,00	52,50
2018 - 64	YVIQUEL Marie-Thérèse	2 Rue des Fiefs	LE BOUPERE	95,00	71,25
TOTAUX				3 129,00	2 316,75

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

BC11091808 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

1/ Programme Habitez Mieux

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVIS (HT)	SUBVENTIONS			
					Anah	FART	CD	CDC
SUBILEAU Florent / CHRISTIN Céline	Moque-Sours	Monsireigne	PAC Air/Eau - chauffe eau thermodynamique	11 318 €	4 574 €	1 307 €	250 €	250 €
ROUET Charles	3 rue Emilie Angelotz	Pouzauges	Isolation des combles perdus - toiture - VMC	13 737 €	5 191 €	1 038 €	250 €	250 €
MORISSET Guy	11, rue des Cordiers	Pouzauges	ITE sur pignon et sur façade arrière	13 202 €	6 601 €	1 320 €	250 €	250 €
TOTAL							750 €	

2/ Aide Façade

N°	NOM - PRENOM	COMMUNE	DEVIS (TTC)	DEVIS (HT)	Plan de financement prévisionnel	
					DEVIS (HT) RETENU	Aide CDC Façade
F2	BOISSEAU Jérôme	POUZAUGES	20 962 €	19 056 €	19 056 €	700 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette participation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants.

BC11091809 - ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les demandes d'admissions en non-valeurs présentées par la Trésorerie pour la somme totale de 13 009.95€.

BC11091810 - DEMANDES D'EFFACEMENT DE LA DETTE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les demandes d'effacement de dettes présentées par la Trésorerie pour la somme totale de 1 148.28 €.

BC1109180811 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES

Nombre de postes	Quotité	Périodes	Service
1	Temps complet	du 30 septembre 2018 au 31 décembre 2018	Technique

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture des postes pour accroissement d'activité telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 17/09/2018

Date de réception préfecture : 17/09/2018

EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de novembre, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Philippe COUSSEAU Monsieur Alain SCHMUTZ Monsieur Joël PARPAILLON formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

Monsieur Antoine HERITEAU est arrivé en cours de séance et a pris part au vote à compter de la délibération n° BC13111804.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Madame Lionel GAZEAU en tant que secrétaire de séance.
- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 11 septembre 2018.

BC13111801 - MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES EN ASSURANCE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de suivre l'avis de la CPA et d'ATTRIBUER les marchés à la SMACL Assurances pour les quatre (4) lots détaillés ci-dessus pour un budget annuel prévisionnel de 23 588,37 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au compte 6161.

BC13111802 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ SUR LA ZONE DU GUITTION AUX CHATELLIERS-CHATEAUMUR - COMMUNE DELEGUÉE DE SEVREMONT - A LA SOCIÉTÉ WEBASTO

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée C 789 composée d'un bâtiment et d'un terrain, au prix de 60 000€ HT, à la société WEBASTO ou toute autre personne pouvant s'y substituer.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette cession,
- CHARGE Monsieur le Président de signer les actes en l'office Notarial de Pouzauges.

BC13111803 - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET EXPÉRIMENTATION JEUNESSE ENTREPRISES

Délibération : Le Bureau communautaire, avec 14 voix « pour » et une abstention de Monsieur Philippe Cousseau :

- APPROUVE le projet Expérimentation Jeunesse Entreprise selon les termes indiqués dans les conventions,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes subventions auprès d'organismes susceptibles de financer ce projet.

BC13111804 - PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION- SOLLICITATION DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Antoine Hériteau est arrivé à ce point de l'ordre du jour.

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- *APPROUVE* la mise en œuvre d'une étude relative à « l'analyse des besoins de logements pour l'accueil des nouvelles recrues exogènes » sur le territoire du Pays de Pouzauges,
- *CHARGE* Monsieur le Président de solliciter un co-financement de la Caisse des Dépôts à hauteur de 50% du coût de l'étude, plafonné à 15000€,
- *CHARGE* Monsieur le Président de solliciter tout organisme financier susceptible de participer à cette opération,
- *AUTORISE* Monsieur le Président à signer tout document afférent et notamment la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Communauté de communes.

BC13111805 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, *VOTE* les subventions au titre de l'année 2018 de la manière suivante : 1 200 € pour le Lycée Notre-Dame de la Tourtelière, 3 000€ pour l'association Protection Civile et 2 000€ pour le Pouzauges Football Club.

BC13111806 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

N° de dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Type de travaux	Gain énergétique %	Montant travaux HT	Montant des travaux éligibles HT	Montant de l'aide CCPP
AE64	GODET Robert	Réaumur	Chaudière fuel condensation avec ECS	34,13	7 080 €	7 080 €	2 124 €
AE65	REGNIER Patrick	Pouzauges	Chaudière gaz condensation avec ECS	16,98	4 527 €	4 527 €	1 200 €
AE66	AGENEAU Didier	Sèvremont - Saint Michel Mont Mercure	Isolation des combles - poêle à pellets	16,68	5 301 €	5 301 €	1 200 €
AE67	ALBERT François	Pouzauges	Isolation des combles - VMC - calorifugeage	15,61	4 402 €	3 840 €	1 152 €
AE68	GODET Hervé	Sèvremont - Les Chatelliers - Chateaumur	3 ouvertures - chaudière fuel à condensation avec ECS	35,37	12 349 €	12 349 €	3 000 €
AE69	BELY Didier	Pouzauges	isolation des combles perdus	14,1	2 149 €	2 149 €	645 €
AE70	RETAILLEAU Hermann	Le Boupère	isolation des combles perdus, poêle à granulés	11,6	5 769 €	5 769 €	1 200 €
AE71	LACOMME Elodie	Sèvremont - La Flocellière	PAC air-eau, chauffe-eau thermodynamique	33,9	11 270 €	11 270 €	3 000 €
AE72	BERNIER Hervé	Pouzauges	Isolation des combles perdus, poêle à bois, VMC hygro A	12,76	12 997 €	7 434 €	1 200 €
AE73	BOISSINOT Gilles	Pouzauges	chaudière condensation gaz de ville avec ECS en remplacement chaudière fioul	24,94	6 690 €	6 690 €	1 200 €
AE74	ROBERT Mickaël	Chavagnes-les-Redoux	Isolation des combles perdus	14,22	1 425 €	1 425 €	428 €
TOTAL					73 959,00 €	67 834,00 €	16 349,00 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, *APPROUVE* le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

BC13111807 -SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travauxTTC	Montant de l'aide Com Com	Aide du SIAEP	Aide AELB
2018 / ANC - AELB 13	HERAULT Samuel	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	9 874,20 €	200 €*		
2018 / ANC 13	GRELARD David	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	6 830,50 €	200 €**		
2018/ANC 40	MASSE Davy	SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE	8 833,00 €	1 000,00 €		
2018/ANC -AELB 70	COULTANT Bruno	SEVREMONT - LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	9 480,02 €	1 000,00 €		5 100,00 €
2018/ANC 41	ETIENNE Manon	TALLUD STE GEMME	6 854,70 €	1 000,00 €	685,47 €	
2018/ANC 42	BOTTON Christophe	REAUMUR	7 035,00 €	500,00 €	703,50 €	
2018/ANC -AELB 71	BOTTON Madeleine	REAUMUR	7 035,00 €	500,00 €	703,50 €	4 221,00 €
2018/ANC 43	BARLINGE Yann	CHAVAGNES LES REDOUX	11 898,00 €	1 000,00 €	1600***	
2018/ANC 44	KOCIS Sylvia	MONTOURNAIS	7 715,34 €	1 000,00 €	771,53 €	
2018/ANC45	HAY Miguel	LE BOUPERE	12 445,20 €	1 000,00 €	800,00 €	
2018/ANC46	ROUSSEAU Amaury	SEVREMONT - LA FLOCELLIERE	8 500,00 €	1 000,00 €	800,00 €	
2018/ANC-AELB72	COURNIAUD Pascal	MONTOURNAIS	11 588,00 €	500,00 €	800,00 €	5 100,00 €
2018/ANC - AELB73	SUAUD Gilles	MONTOURNAIS	7 909,30 €	1 000,00 €		4 745,60 €
2018/ANC47	BEGAUD Nicolas	MONTOURNAIS	7 755,00 €	1 000,00 €		
TOTAUX			123 753,26 €	10 500,00 €	5 264,00 €	19 166,60 €

* Cette ligne annule et remplace le dossier voté au bureau communautaire du 16 janvier 2018. La bonification de 200 € n'avait pas été appliquée alors qu'il s'agit bien de mises aux normes groupées dans un même village.

** Cette ligne annule et remplace le dossier voté au bureau communautaire du 27 mars 2018. La bonification de 200 € n'avait pas été appliquée alors qu'il s'agit bien de mises aux normes groupées dans un même village.

*** Situé sur le périmètre de captage immédiat du barrage de Rochereau.

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

BC13111808 -SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant facture € HT	Montant subvention €HT
2018 - 84	BANNIGAN Thomas	La Baudonnière	Monsireigne	91,67	68,75
2018 - 99	BANNIGAN Thomas	La Baudonnière	Monsireigne	58,33	43,75
2018 - 89	BEAUSSANT Eric	Château du Lac	Réaumur	80,00	60,00
2018 - 98	BIZOT Christian	2, rue du Pas de l'Angelière	Sèvremont-La Flocellière	80,00	60,00
2018 - 93	BUILS Pierre	11 rue des Lauriers	Monsireigne	200,00	75,00
2018 - 74	CAILLAUD Amandine	20, la Daudière	Le Boupère	100,00	75,00
2018 - 71	COUSIN Liliane	3, rue des artisans	Montournais	100,00	75,00
2018 - 95	DELAUNAY Danielle	La Petite Fournière	Pouzauges	66,66	50,00
2018 - 87	DRILLAUD Yannis	La Jarrie	Montournais	130,00	75,00
2018 - 73	ELIE Martial	Les Salinières	Monsireigne	66,66	50,00
2018 - 97	GAEC La Roseraie	Le Palluau	La Meilleraie-Tillay	100,00	75,00
2018 - 108	GAEC Le Foucaud	Piffecaud	Le Boupère	80,00	60,00
2018 - 88	GARRET François	Le Prieuré	Réaumur	80,00	60,00
2018 - 70	GERY Marcel	28, rue du Vigneau	St Mesmin	80,00	60,00
2018 - 86	GIRAUD Jean	6, Cité du Beugnon	Réaumur	80,00	60,00
2018 - 79	GUICHETEAU Laurent	35, rue des Olivettes	Sèvremont-La Flocellière	80,00	60,00
2018 - 90	GUILLAUD Freddy	4, la Louraie	Monsireigne	83,33	62,50
2018 - 104	LARIGNON Nicolas	1 Les Héraults	Montournais	80,00	60,00
2018 - 82	L'Ogomé	2, rue du Maréchal Leclerc	Le Boupère	100,00	75,00
2018 - 83	LOISEAU Claude	5, rue Joffre	Le Boupère	100,00	75,00
2018 - 69	Mairie	Zone de Loisirs	La Meilleraie-Tillay	90,00	67,50
2018 - 78	Mairie	Rue de la Chapelle	Réaumur	80,00	60,00
2018 - 80	MARQUIS André	2, la gare	Monsireigne	79,16	59,37
2018 - 68	MARTIN Didier	26, rue du Bocage	Montournais	100,00	75,00
2018 - 94	MATSERAKA René	Le Haut-Montifaut	Pouzauges	100,00	75,00
2018 - 101	MERLET Bernard	3, rue du Maréchal de Lattre	Le Boupère	75,00	56,25
2018 - 109	MOREAU Richard	13 Rue de la Forge - La Davière	Le Boupère	75,00	56,25
2018 - 91	MOULIN François	10, Vilcreux	Sèvremont-La Pommeraie sur Sèvre	75,00	56,25
2018 - 75	PENAUD Michel	10,rue du Calvaire	Sèvremont-La Flocellière	100,00	75,00
2018 - 81	PLANCHOT Serge	8, la Gandouinière	La Meilleraie-Tillay	70,83	53,12
2018 - 105	POISBLAUD Abel	Le Coudray	Monsireigne	83,33	62,50
2018 - 100	PUAUD Laurent	1, rue du Pré Vert	Le Boupère	100,00	75,00
2018 - 102	RAMBAUD Jean-Paul	8, Cité de la Chouannerie	Le Boupère	66,66	50,00
2018 - 96	RINCKEL Frédéric	Le Petit Moulin	Réaumur	80,00	60,00
2018 - 85	ROBICHON Pierre	Chantefoin	Monsireigne	66,66	50,00
2018 - 72	ROBINEAU Alban	4, la Mongie	Sèvremont-La Pommeraie sur Sèvre	80,00	60,00
2018 - 92	ROY Pierre	13, Chantefoin	Monsireigne	66,66	50,00
2018 - 67	SAINTIER Christine	La Baussonnière	Le Boupère	66,66	50,00
2018 - 107	SARL VERTE PLENITUDE	ZI Montifaut	Pouzauges	100,00	75,00
2018 - 76	SAS Roturier	ZI de Montifaut	Pouzauges	100,00	75,00
2018 - 77	SAS Roturier	ZI de Montifaut	Pouzauges	100,00	75,00
2018 - 103	TARTEAUT Jacques	27, rue des Mauges	St Mesmin	100,00	75,00
2018 - 106	THOMAS Geneviève	75 Rue Claude Monet - La Petite Fraudière	Pouzauges	100,00	75,00
TOTAL				3 791,61	2 746,21

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

**BC13111809- CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE – AIDE A LA GESTION SYLVICOLE –
AIDE AU MARQUAGE DU CHENE ET DU CHATAIGNER**

N° de dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Type de travaux	Montant travaux HT	Montant de l'aide CCPP
2018/ CFT MCHE1	DE LESTRANGE Frederic	LE BOUPERE	Marquage éclaircie chêne	400,00 €	400,00 €
2018/ CFTMCHA1	D'ABOVILLE Joseph	MONTOURNAIS	Marquage éclaircie châtaignier	270,00 €	180,00 €
TOTAL				580,00 €	

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide au marquage du chêne et du châtaignier dans le cadre du programme global d'aides à la gestion sylvicole.

BC13111810 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVIS HT	Travaux subventionnés HT	Subvention ANAH	Subvention CD85	Subventions CCPP
SOULARD Louis	92 Avenue des Moulins	Pouzauges	Crétion salle de bain au rez-de-chaussée	9 452 €	9 452 €	3 308 €	800 €	700 €

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVIS	Subventions			
				HT	Anah	REGION	CD	CDC
FROGIER Romain	1 rue des Puys	Montournaiss	Isolation des combles perdus - VMC Hygro B - poêle à pellets hydraulique - ouvertures - ITI partielle	20 630 €	12 000 €	4 000 €	250 €	250 €
FORTIN Olivier	La Basse pinaudière	Le Boupère	Isolation plafond du garage - Chaudière à pellets - ITE partielle - ouverture	20 055 €	12 000 €	4 000 €	250 €	250 €
CHARRIER Jean-Yves	6, La Limouzinière	Le Boupère	ITE - isolation es combles perdus	33 865 €	8 100 €	0 €	250 €	250 €
PAILLAT Emmanuel	3 impasse du Droguet	Pouzauges	Isolation des combles perdus - ouvertures - PE - chaudière gaz condensation avec ECS - VMC	21 720 €	12 000 €	4 000 €	250 €	250 €
ESNAULT Eddy	29 route de Saint Paul	Sèvremont - Saint Michel Mont Mercure	Ouvertures - chaudière condensation sans ECS - 2 BEC - robinets thermostatiques et thermostat	23 481 €	8 100 €	0 €	250 €	250 €
FAIVRE Mickael RAVELEAU ALINE	39 route de Linaudière	Pouzauges	Remplacement chaudière fuel et BEC par PAC air/eau avec ECS	9 713 €	5 828 €	0 €	250 €	250 €
PORTRAIT Frédéric	19 rue du Lavoisier	Chavagnes-les-Redoux	Chaudière bois bûche avec ECS + CESI	20 159 €	8 100 €	0 €	250 €	250 €
CLOCHARD Séverine	5 rue Serpentine	La Melleraie-Tillay	Remplacement de menuiseries - ITI partielle - isolation des combles - VMC	21 314 €	12 000 €	0 €	250 €	250 €
						TOTAUX		2 000 €

N°	NOM - PRENOM	COMMUNE	DEVIS (TTC)	DEVIS (HT)	Plan de financement prévisionnel	
					DEVIS (HT) RETENU	Aide CDC Façade
F2	FROUIN Anne-Laure	Pouzauges	20 962 €	19 056 €	19 056 €	700 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette participation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants.

BC13111811 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

NOM-PRENOM	Adresse Propriétaire		Adresse Projet		Type et surface du logement	TYPE DE DOSSIER	DEVIS HT	Travaux subventionnés	Subvention ANAH	Subvention CD85	Subventions Communauté de Communes
	N° de rue	COMMUNE	Adresse	COMMUNE							
PAILLAT Louis-Marie	22, rue des Pétrels	LES HERBIERS	La Guillerie	Saint-Mesmin	T4 - 81 m²	Très dégradé	39 297 €	39 297 €	19 184 €	1 500 €	2 000 €
MONNEAU Jean-Pierre	102 route de Linaudière	Pouzauges	29, rue du Vieux Château	Pouzauges	T3 - 76 m²	Moyennement dégradé	28 276 €	15 595 €	5 399 €	1 500 €	2 000 €
Indivision LEFRAIRE-KHOURY	31 rue de Donval	Saint-Piat	6 rue de la Marne	Le Boupère	T3 - 76 m²	Moyennement dégradé	52 402 €	46 720 €	19 184 €	1 500 €	2 000 €
TOTALX											6 000 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette participation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires bailleurs.

BC13111812 - DEMANDES D'EFFACEMENT DE LA DETTE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** les demandes d'effacement de dettes présentées par la Trésorerie pour la somme totale de 491.05 €.

BC13111813 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES

Nombre de postes	Quotité	Périodes	Service
1	Temps complet	du 15 novembre 2018 au 31 décembre 2018	Technique

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture des postes pour accroissement d'activité telle que présentée ci-dessus.

BC13111814 - ESPACE DE VIE SOCIALE

Délibération : (...) le Bureau communautaire, à l'unanimité, apporte son soutien plein et entier à la Commune de Pouzauges pour donner au projet de l'Espace de Vie Sociale un rayonnement territorial correspondant à la Communauté de communes.

Les ambitions de ce projet devront dès lors, pour parfaire cette dimension intercommunale :

- permettre une capacité d'inclusion sociale de toute personne résidant sur le territoire,
- développer une coopération élargie à l'ensemble du monde associatif du territoire,
- s'articuler avec l'Espace de vie sociale existant au sein de la Maison de la Vie Rurale.

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 19/11/2018

Date de réception préfecture : 19/11/2018

EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Philippe COUSSEAU, Monsieur Joël PARPAILLON formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Monsieur Alain SCHMUTZ

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Madame Philippe COUSSEAU en tant que secrétaire de séance.
- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 13 novembre 2018.

BC18121801 - PROPOSITION DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE ce protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, la commune de Réaumur et le propriétaire du Château du Lac, tel que le projet figure en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

BC18121802 - CONCEPTION, RÉALISATION, FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre l'avis de la CPA et d'attribuer le marché à la société ESVIA (44610 - Indre),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit marché,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au compte 605.

BC18121803 - PROPOSITION DE CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET L'ENTREPRISE GARAGE OUVRARD PIERRICK DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PAYS DE LA LOIRE ARTISANAT-COMMERCE » - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de soutenir le projet de Monsieur Pierrick Ouvrard, gérant du garage « Garage Ouvrard Pierrick » ou toute personne s'y substituant, par le versement d'une subvention d'un montant de 51 €,
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Région, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et le « Garage Ouvrard Pierrick »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'elle figure en annexe.

BC18121804 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

N° de dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Type de travaux	Gain énergétique %	Montant travaux HT	Montant des travaux éligibles HT	Montant de l'aide CCPP
AE75	BAUDRY André	Pouzauges	Isolation des combles perdus	11,32%	2 020 €	2 020 €	606 €
AE76	BRANCHEREAU Franck - SCI La Batteuse	La Meilleraie Tillay Prj : Réaumur	Isolation des rampants - VMC - chauffage électrique	18,17%	2 496 €	2 496 €	749 €
AE77	PREAULT Louis-Marie	Pouzauges	Complément d'isolation des combles, chaudière condensation gaz avec ECS	15,78%	5 846 €	5 846 €	1 200 €
AE78	PUAUD Jacques	Sèvremont - La Flocellière	Isolation des combles, pompe à chaleur avec ECS, VMC hygro B	32,50%	17 668 €	17 668 €	3 000 €
AE79	BELY Serge	Pouzauges	Isolation des combles, régulation chauffage	11,58%	3 960 €	3 960 €	1 188 €
AE80	COUTAND Serge et CROUE Marie-Odile	Sèvremont - La Pommeraie sur Sèvre	Panneaux rayonnants, VMC, chauffe-eau électrique	14,71%	3 306 €	2 028 €	608 €
TOTAL					35 296 €	34 018 €	7 351 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

BC18121805 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À LA RÉHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide CCPP	Aide du SIAEP
2018/ANC 48	BLANCHARD Yannick	Le Boupère	8 835,25 €	1 000,00 €	
2018/ANC 49	RETAILLEAU Richard	Le Boupère	8 987,94 €	500,00 €	800,00 €
2018/ANC 50	ROGER Christophe	La Meilleraie-Tillay	8 994,70 €	1 000,00 €	
2018/ANC 51	SCI de l'Aire	La Flocellière - Sèvremo	8 985,90 €	700,00 €	800,00 €
2018/ANC 52	SAUPAGNA Yves	La Flocellière - Sèvremo	8 241,10 €	1 000,00 €	800,00 €
2018/ANC 53	PAILLAT Jean	Pouzauges	7 890,10 €	1 000,00 €	
TOTAL			51 934,99 €	5 200,00 €	2 400,00 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

BC18121806 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant facture HT	Montant subvention
2018 - 123	ALBERT Jean	La Passière	SAINT MESMIN	100,00	75,00
2018 - 112	AUGER Gilles	15 Rue Ferchaud	REAUMUR	80,00	60,00
2018 - 125	BARANGER Jean	22 Rue des collines	SEVREMONT	100,00	75,00
2018 - 131	BITEAU Marc	L'Augoire	SAINT MESMIN	100,00	75,00
2018 - 116	BLUTEAU Michel	1 Rue des Violettes	SAINT MESMIN	80,00	60,00
2018 - 114	DA PALMA LOPES José	48 Rue des Vieux Métiers	CHAVAGNES LES REDOUX	83,33	62,50
2018 - 118	DE BEJARRY Axel	La Grignonnière	TALLUD SAINTE GEMME	75,00	56,25
2018 - 115	EARL LES PEUPLIERS	La Grande Vignais	SEVREMONT	83,33	62,50
2018 - 119	FOYER DE VIE LA BORDERIE	29 Rue du Bois de la Floie	POUZAUGES	75,00	56,25
2018 - 113	GAECLE CHÂTEAU VERT	3 bis Le Puaud	SEVREMONT	70,00	52,50
2018 - 124	JAUD Franck	3 Rue de la Chapelle	REAUMUR	125,00	75,00
2018 - 128	LANDREAU Virgile	4 La Bernatière	CHAVAGNES LES REDOUX	120,00	75,00
2018 - 128 bis	LANDREAU Virgile	4 La Bernatière	CHAVAGNES LES REDOUX	100,00	75,00
2018 - 127	LAURIN Valérie	3 Rue René Bazin	SEVREMONT	75,00	56,25
2018 - 121	LECLERC Yves	La Chagnaie	SEVREMONT	75,00	56,25
2018 - 117	LIAIGRE Madeleine	Rue Ferchaud de Réaumur	POUZAUGES	75,00	56,25
2018 - 129	MAIRIE LA MEILLERAIE TILLAY	6 Place des Tilleuls	LA MEILLERAIE TILLAY	80,00	60,00
2018 - 110	MOREAU Jérôme	1 Rechain	MONSIREIGNE	83,33	62,50
2018 - 111	PERROTIN Jeanne	25 Piffecaud	LE BOUPERE	66,66	50,00
2018 - 120	PREZEAU Louise	96 Rue de Rochereau	MONSIREIGNE	75,00	56,25
2018 - 122	RAMPILLON Yvette	2 Rue du Champ de la ville	SEVREMONT	100,00	75,00
2018 - 130	ROUSSEAU Didier	La Ralière	SEVREMONT	100,00	75,00
2018 - 126	SCEA RETAILLEAU	La Haute Pinaudière	LE BOUPERE	75,00	56,25
TOTAL				1 996,65	1 463,74

***Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.*

BC18121807 – OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

1/Programme Habiter Mieux

Nom- Prénom	N° de rue	Commune	Type de Travaux	Devis HT	Subventions			
					ANAH	REGION	CD 85	CCPP
FIEVRE Marc	7 La Limouzinière	Saint-Mesmin	PAC air/eau - ECS - sèche serviette - combles	13 412 €	8 047 €		250 €	250 €
POIRON Michel	4 cité du Beugnon	Réaumur	Chaudière fuel condensation en remplacement chaudière électrique - VMC	9 738 €	4 382 €		250 €	250 €
CLOCHARD Jean-Claude	10, rue de la Croix de Pierre	La Flocellière - Sèvremont	ITE	20 600 €	12 000 €		250 €	250 €
PREAUD Denise	31 rue Louis Desnouhes	Pouzauges	Isolation des combles perdus - réfection de la toiture - VMC Hygro	11 114 €	6 668 €		250 €	250 €
PLOUCHARD Yoann	8 rue Mont Mercure	Le Boupère	ITE - Isolation es combles perdus - Chauffe-eau thermodynamique - menuiseries	42 972 €	12 000 €	4 000 €	250 €	250 €
BREMAUD Dany	58 rue de la Fontaine	Pouzauges	Isolation des combles perdus, VMC hygro B, ouvertures, volets roulants électriques	10 657 €	4 796 €		250 €	250 €
ROUSSEAU Steve	4 chemin du Bien	Pouzauges	Pompe à chaleur air-eau avec ECS	14 100 €	8 460 €	4 000 €	250 €	250 €
YLEAU Michel	34 rue des Couturières - L'Epaud	Sèvremont - Saint Michel Mont Mercure	Isolation des combles perdus (étage), ouvertures, radeateurs électriques	7 867 €	4 720 €		250 €	250 €
BODIN Anthony et Noémie	42 avenue des Sables	Pouzauges	Pompe à chaleur air-eau, menuiseries	14 182 €	8 509 €		250 €	250 €
TOTAL								2 250 €

2/Aides Façades

N° dossier	Nom-Prénom	Commune	Devis (HT)	Plan de financement prévisionnel	
				Devis retenu (HT)	Aide CCPP Façade
F3	BRANCHEREAU Franck	Réaumur	26 065 €	5 213 €	700 €
TOTAL					700 €

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants au titre du programme Habiter Mieux et de l'aide « façades ».

BC18121808 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES

POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	DUREE	NBRE	DATE D'EFFET
Administration générale	Adjoint administratif Temps complet	CDD – Art3, 1 ^o Accroissement temporaire d'activité	25 jours	1	07 janvier 2019
POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	DUREE	NBRE	DATE D'EFFET
Technique	Adjoint technique Temps complet	CDD – Art3, 1 ^o Accroissement temporaire d'activité	3 mois	1	1 ^{er} janvier 2019

Délibération : Le Bureau communautaire, avec quatorze (14) votes « pour » et un (1) vote « contre » de Monsieur Philippe Cousseau, APPROUVE l'ouverture des postes pour accroissement d'activité telle que présentée ci-dessus.

BC18121809 - RESOLUTION POUR LA CONTINUITE DU DISPOSITIF AVAP (AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE POUZAUGES

***Délibération** : Le Bureau communautaire, par une résolution de principe, DECIDE, à l'unanimité, de conserver le dispositif AVAP au sein du PLUi tout en réduisant l'enveloppe des communes concernées.*

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 20/12/2018

Date de réception préfecture : 20/12/2018

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date	n° délibération	Objet
25/09/18	CC25091801	COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL LAY BOCAGE - VENDEE EAU
	CC25091802	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
	CC25091803	APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SPANC 2017
	CC25091804	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2017
	CC25091805	FORFAIT POST-STATIONNEMENT - NON APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE POUZAUGES
	CC25091806	STATUT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
	CC25091807	DECISION MODIFICATIVE N°02 - BUDGET PRINCIPAL
	CC25091808	DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE
	CC25091809	DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET GESTION DE L'ECHIQUIER
	CC25091810	DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET GESTION DU MANOIR DE REAUMUR
	CC25091811	DECISION MODIFICATIVE N°02 - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES
	CC25091812	DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
	CC25091813	DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES
	CC25091814	GEMAPI- DETERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR L'ANNEE 2019
	CC25091815	TASCOM - DETERMINATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR 2019
	CC25091816	REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES - MISE EN PLACE D'INDEMNITES POUR LE REGISSEUR
	CC25091817	OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - APPROBATION D'AVENANT A LA CONVENTION INITIALE
	CC25091818	CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DE MONTOURNAIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION
	CC25091819	AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES BOURGERIES AU BOUPERE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) - LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX
	CC25091820	OPERATION DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES - ATTRIBUTION DU LOT 14 « COUVERTURE THERMIQUE »
CC25091821	APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATIONS	
30/10/18	CC30101801	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GRANGE PIGEONNIER AU MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR - MODIFICATION TARIFAIRE
	CC30101802	STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - MODIFICATIONS STATUTAIRES - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT
	CC30101803	STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE
	CC30101804	MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SCOM) DE L'EST VENDEEN
	CC30101805	CENTRE AQUATIQUE - RENOVATION DU REVETEMENT DE SOL DES PLAGES ET DES BASSINS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Date	n° délibération	Objet
	CC30101806	EXTENSION DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES - AUTORISATION DE LANCEMENT DU PARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
	CC30101807	APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION
	CC04121801	STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE HABITAT - LOGEMENT
	CC04121802	CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE
	CC04121803 à CC04121805	SUITE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES » : - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DE LA TARIFICATION - TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DES BUDGETS COMMUNAUX
	CC04121806 à CC04121810	DECISIONS MODIFICATIVES
	CC04121811	SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES
	CC04121812	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019
	CC04121813	AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) : VALIDATION DU BILAN A MI- PARCOURS
04/12/18	CC04121814	ARRET DU PROJET DE PLU IH DU PAYS DE MORTAGNE - SOLLICITATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES POUR AVIS
	CC04121815	PROPOSITION DU REGLEMENT D'AIDE A LA PLANTATION DE HAIES
	CC04121816	SPANC - MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE
	CC04121817	PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « RISQUE PREVOYANCE » - APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
	CC04121818	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES
	CC04121819	PERSONNEL TERRITORIAL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHARGE DE MISSION PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)
	CC04121820	DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPARATIONS SUITE A DES TRAVAUX DANS UNE LOCATION
	CC04121821	APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du mardi 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Ludovic BERNARD Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Michel GUIGNARD, Madame Annie TETARD, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Annick CLAIN-METIER, Monsieur Joseph DROUET, Madame Lydie AVOINE, Monsieur Philippe COUSSEAU, Madame Cécile BLÉTEAU, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Raphaël DAGUSÉ formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Emmanuelle MOREAU donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Marie SPEDER donne procuration à Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Pascal LE MOING donne procuration à Madame Annick CLAIN-METIER, Madame Isabelle JAUZELON donne procuration à Monsieur Alain DENYSE, Madame Marie-Christine BURCH, Madame Françoise AMIAUD, Monsieur Jean SACHOT.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

Madame Annie Tétard est arrivée en cours de séance et a pris part au vote à compter la délibération n° CC25091806.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Raphaël DAGUSE en tant que secrétaire de séance.
- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Conseil de communauté du 19 juin 2018.

CC25091801 - COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL LAY BOCAGE - VENDEE EAU

Pouzauges	Claude PREAU	Saint-Mesmin	Joël VINCENDEAU
Sèvremont	Jacques DENIAU	Montournais	Jean-Marc DURAND
Le Boupère	Pascal GUILLET	Chavagnes les Redoux	Hugues GANDRILLON
Réaumur	Jérôme COUTAND	Monsireigne	Olivier SACHOT
La Meilleraie-Tillay	Patrice BOUCHET	Tallud Sainte Gemme	Olivier DAGUSE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la désignation des membres du Conseil Local « Lay Bocage » telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de transmettre cette liste à Vendée Eau.

CC25091802 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux 10 communes membres du Pays de Pouzauges.

CC25091803 - APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SPANC 2017

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du SPANC pour l'année 2017,
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux 10 communes membres du Pays de Pouzauges.

CC25091804 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2017

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activité du SCOM pour l'année 2017 tel qu'il figure en annexe.

CC25091805 - FORFAIT POST-STATIONNEMENT - NON APLPLICATION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE POUZAUGES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE de l'existence du Forfait Post Stationnement (FPS) et de sa non application sur le territoire en l'absence de mise en œuvre dans les communes membres.

CC25091806 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle rédaction de la définition de l'intérêt communautaire comme détaillé ci-dessus pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux 10 communes membres.

CC25091807 - DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET PRINCIPAL

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	OPERATION	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
020	OF	01	Dépenses imprévues	-275 613,67 €	
021	OF	01	Virement de la section de fonctionnement		408 020,00 €
2031	35	8	Frais d'études	- 221 366,33 €	
2041642	NI	4	Subventions équipements Bâtiments et installations	900 000,00 €	
2051	34	0	Concessions et droits similaires	8 330,00 €	
21318	41	1	Autres bâtiments publics	5 000,00 €	
21568	30	1	Autre matériel et outillage d'incendie		1 950,00 €
2183	34	0	Matériel de bureau et informatique	-6 380,00 €	

	TOTAL	409 970,00 €	409 970,00 €
--	--------------	---------------------	---------------------

CC25091808 - DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET CENTRE AQUATIQUE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2313	11	Constructions	900 000,00 €	
13251	NI	Subventions équipements GFP de rattachement		900 000,00 €
TOTAL			900 000,00 €	900 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6162	011	Assurance obligatoire dommage - construction	46 750,00 €	
74758	74	Autres groupements		126 750,00 €
748371	74	Dotation d'équipement des territoires ruraux		-80 000,00 €
TOTAL			46 750,00 €	46 750,00 €

CC25091809 - DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET GESTION DE L'ECHIQUIER

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6042	011	Achats prestations de services	15 000,00 €	
6541	65	Créances admises en non-valeur	1 750,00 €	
022	022	Dépenses imprévues	- 16 750,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

CC25091810 - DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET GESTION DU MANOIR DE REAUMUR

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6541	65	Créances admises en non-valeur	100,00 €	
022	022	Dépenses imprévues	- 100,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

CC25091811 - DECISION MODIFICATIVE N° 02 – BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
605	011	Achats de matériel, équipements et travaux	- 17 300,00 €	
7552	75	Prise en charge du déficit du BA par le budget princ.		- 17 300,00 €
TOTAL			-17 300,00 €	-17 300,00 €

CC25091812 - DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
165	16	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00 €	
165	16	Dépôts et cautionnements reçus		3 500,00 €
TOTAL			3 500,00 €	3 500,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
60612	011	Energie - Electricité	2 500,00 €	
6284	011	Redevances pour services rendus	1 000,00 €	
65888	65	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00 €	
75888	75	Produits divers de gestion courante		4 500,00 €
TOTAL			4 500,00 €	4 500,00 €

CC25091813 - DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-14 600,00 €
024	024	Produits des cessions d'immobilisations		302 000,00 €
2764	27	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	302 000,00 €	
2764	27	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		14 600,00 €
TOTAL			302 000,00 €	302 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023	023	Virement à la section d'investissement	-14 600,00 €	
752	75	Revenus des immeubles		-14 600,00 €
TOTAL			-14 600,00 €	-14 600,00 €

CC25091814 - GEMAPI – DÉTERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR L'ANNEE 2019

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de la taxe GEMAPI pour l'année 2019,
- DECIDE d'inscrire la somme de 82 000€ pour le produit de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2019.

CC25091815 - TASCOM – DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR 2019

Délibération : Le Conseil de communauté, pour trente-trois (33) voix « Pour » et une (1) abstention de Monsieur Philippe Cousseau, DECIDE d'appliquer une hausse de 5% au coefficient multiplicateur de la TASCOM, soit un taux de 1.05% pour l'année 2019.

CC25091816 - REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES - MISE EN PLACE D'INDEMNITES POUR LE REGISSEUR

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place d'une indemnité de régie pour les régisseurs titulaires et suppléants comme détaillé ci-dessus.

CC25091817 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – APPROBATION D'AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE l'évolution des objectifs de l'OPAH telle que présentée ci-dessus,
- APPROUVE l'avenant à la convention d'OPAH intégrant les nouveaux objectifs,
- AUTORISE Monsieur le Président, à solliciter les subventions afférentes à cette opération.

CC25091818 - CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DE MONTOURNAIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Michel GUIGNARD n'a pas pris part au vote pour cette délibération.

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- RAPPELLE que l'exercice du droit de préemption urbain est délégué aux communes de Sèvremont, le Boupère, Saint-Mesmin, Pouzauges, Montournais et Chavagnes-les-Redoux, chacune en ce qui la concerne sur son territoire, au sein du périmètre défini comme l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de leur P.O.S. ou de leur P.L.U ou de leur carte communale, à l'exception des biens immobiliers (bâtis ou non) à usage économique, touristique et de loisir (pour lesquelles le droit de préemption urbain est exercé par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges) et des secteurs faisant l'objet d'une convention avec l'EPF (pour lesquels le droit de préemption urbain a été délégué et est exercé par l'EPF),
- PRECISE que les délégations précédentes à l'Établissement Public Foncier de la Vendée ne sont pas modifiées, sur les secteurs visés par les conventions de maîtrise et de veille foncière visées ci-dessus et de leurs avenants éventuels, pendant toute la durée desdites conventions, dans le respect des clauses des conventions de maîtrise et de veille foncière,
- AUTORISE Monsieur le Président, à conclure et signer au nom de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, le projet de convention entre la commune de Montournais et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ainsi que tous les avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DELEGUE l'exercice du droit de préemption à l'Établissement Public Foncier de la Vendée sur les secteurs définis au sein de la commune de Montournais conformément à la convention ci-annexée.

**CC25091819 - AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES BOURGERIES AU BOUPERE
- VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)
- LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet définitif (APD) tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et tous documents afférents à l'opération.

**CC25091820 - OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE
POUZAUGES - ATTRIBUTION DU LOT 14 « COUVERTURE THERMIQUE »**

Délibération : *Le Conseil de communauté, à l'unanimité :*

- *ATTRIBUE* le lot « couverture thermique » fructueux à l'entreprise VARIOPOOL France pour un montant de 88 305,00€ HT, conformément à l'avis de la CPA,
- *AUTORISE* Monsieur le Président à signer le marché correspondant, et tous documents afférents à l'opération,
- *DIT* que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits à l'article 2313,
- *PRECISE* que le montant total de l'opération de travaux s'élève à 2 058 899.66€ HT.

CC25091821 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent à la page 51.

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 01/10/2018

Date de réception préfecture : 01/10/2018

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du mardi 30 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Ludovic BERNARD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Madame Marie SPEDER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Marie-Christine BURCH, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Annick CLAIN-METIER, Monsieur Pascal LE MOING, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Madame Isabelle JAUZELON, Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Emmanuelle MOREAU donne procuration à Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Joël CHATEIGNER donne procuration à Monsieur Michel BOCQUIER, Madame Annie TETARD, Monsieur Joseph DROUET donne procuration à Madame Michelle DEVANNE, Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Philippe COUSSEAU donne procuration à Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Cécile BLÉTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Françoise AMIAUD, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Jean SACHOT, Monsieur Raphaël DAGUSÉ donne procuration à Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Alain DENYSE en tant que secrétaire de séance.
- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Conseil de communauté du 25 septembre 2018.

CC30101801 - CONVENTION D'UTILISATION DE LA GRANGE PIGEONNIER AU MANOIR DES SCIENCES DE RÉAUMUR - MODIFICATION TARIFAIRE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation des tarifs de la grange et du forfait ménage,
- DÉCIDE d'une tarification à hauteur de 180€ pour la grange et de 40€ pour le forfait ménage à compter de ce jour,
- APPROUVE les modifications apportées en ce sens sur la convention d'utilisation jointe en annexe.

CC30101802 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - MODIFICATIONS STATUTAIRES - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PROPOSE à ses Communes membres de lui transférer la compétence « Assainissement »,
- APPROUVE, la prise de compétence optionnelle "assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT" à compter du 1^{er} janvier 2019 comprenant, en plus de la gestion de l'assainissement non collectif, la gestion de l'assainissement collectif,
- DÉCIDE de reporter la prise de compétence supplémentaire « gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1 du CGCT » à une date ultérieure,
- APPROUVE les statuts de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges modifiés en conséquence,
- DIT que les statuts modifiés seront annexés à la présente délibération ;

- CHARGE Monsieur le Président de mener l'ensemble des démarches nécessaires en vue de rendre ce transfert effectif à la date précitée du 1^{er} janvier 2019.

CC30101803 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE -

« I - « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », sont d'intérêt communautaire :

1. Les actions de défense contre les ennemis des cultures ; notamment soutien aux organismes fédéraux et locaux de lutte contre les ennemis des cultures ;
2. La prise en charge des frais de fourrière pour chiens et chats, et autre animal errant ;
3. Soutien aux actions environnementales ; notamment en lien avec le paysage relevant d'une démarche conforme à l'identité du territoire ;
4. Les animations scolaires dans les domaines de la sensibilisation à l'environnement et au respect du cadre de vie ;
5. Étudier, accompagner, soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans le sens de la transition énergétique ;
6. L'acquisition, la réhabilitation du site de la Bernardière au titre du maintien du patrimoine rural et de l'exemplarité des actions en faveur de l'environnement ;
7. Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, sur l'ensemble du périmètre du territoire du Pays de Pouzauges ;
8. Participation aux missions propres de l'EPTB Sèvre Nantaise.

II – Politique du logement et du cadre de vie, sont d'intérêt communautaire :

1. L'étude et la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat ;
2. L'étude et la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
3. La mise en place d'une politique du logement social pour les opérations de plus de 30 logements sur un seul site ;
4. Le soutien aux particuliers pour des travaux liés aux économies d'énergie de leur habitat.

III – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire :

1. La construction et la gestion d'un Centre Aquatique ;
2. La création et la gestion d'un Complexe Culturel comportant une salle de spectacle et un cinéma ;
3. La restauration du Manoir Ferchault de Réaumur et la création d'une scénographie ainsi que sa gestion et son animation.

IV – Action sociale, sont d'intérêt communautaire :

L'intérêt communautaire de l'Action Sociale s'entend de toute mission de coordination et de soutien (ingénierie technique, juridique et financière) permettant l'élaboration de politiques publiques transversales bénéficiant à tout citoyen résident du territoire. La gestion de structures directement liées à l'accueil des enfants demeure de la seule compétence des communes.

La Communauté de communes est compétente pour assurer les missions suivantes :

1. Veille, ingénierie, coordination et animation au niveau de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des politiques publiques axées autour de la prévention, de la parentalité et de la citoyenneté ;
 - Ce champ couvre notamment les notions de Relais Assistance Maternelle, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Maison des Adolescents, Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité...
 - A ce titre, la Communauté de communes institue un Conseil communautaire des jeunes (de 12 à 17 ans).
2. Veille, ingénierie, coordination et animation au niveau de la gérontologie, par une politique publique axée sur la prévention de la perte d'autonomie notamment ;
3. Logement d'urgence : coordination des moyens de gestion ;
4. Mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) favorisant les parcours de vie des personnes âgées, du maintien à domicile à l'accueil en résidence ;
5. Réalisation de l'Analyse des besoins sociaux du territoire ; par ce biais, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges contribue à la mise en réseau des CCAS ;
6. Le transport des personnes en difficultés ; les transports à la demande ;
7. L'aide au fonctionnement des organismes d'aide domicile et à la personne, de type ADMR ;
8. Soutien à l'épicerie communautaire en lien avec les CCAS ;
9. Aide et soutien des actions en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire.

V – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, sont d'intérêt communautaire :

1. Accompagnement, en complément des communes, des porteurs de projet à caractère commercial
2. Définition d'une politique communautaire en matière d'implantation commerciale
3. Zones d'Aménagement Concertées à caractère commercial
4. L'accompagnement technique et financier des animations des associations commerciales, si la portée est extra communale
5. Accompagner et développer les circuits courts et favoriser le lien entre producteurs, consommateurs et distributeurs locaux
6. Aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat et des services en co-financement de l'aide régionale, conformément au SRDEII

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle rédaction de la définition de l'intérêt communautaire comme détaillé ci-dessus pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux 10 communes membres.

CC30101804 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SCOM) DE L'EST VENDEEN

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de statuts joint à la présente délibération qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

CC30101805 - CENTRE AQUATIQUE – RÉNOVATION DU REVÊTEMENT DE SOL DES PLAGES ET DES BASSINS

- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION
- AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de réfection du revêtement de sol des plages et bassins au Centre Aquatique,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation en procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Président, suite à la consultation, à signer le marché correspondant, et tous documents afférents à l'opération,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits à l'article 2313.

CC30101806- EXTENSION DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES
- AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe du projet d'extension de la Maison de l'Intercommunalité du Pays de Pouzauges,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les différents documents et marchés à intervenir,
- DECIDE d'imputer les dépenses à la sous fonction correspondante.

CC30101807- APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent à la page 51.

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 7/11/2018

Date de réception préfecture : 7/11/2018

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du mardi 4 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Ludovic BERNARD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Joël CHATEIGNER, Michel GUIGNARD, Madame Annie TETARD, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Marie-Christine BURCH, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Joseph DROUET, Madame Lydie AVOINE, Monsieur Pascal LE MOING, Monsieur Philippe COUSSEAU, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Monsieur Bernard MARTINEAU Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Raphaël DAGUSÉ formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne BIZON, Madame Emmanuelle MOREAU donne procuration à Monsieur Yves BOUCHET, Madame Françoise AMIAUD, Monsieur Jean SACHOT, Madame Marie SPEDER, Monsieur Michel BOCQUIER donne procuration à Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Annick CLAIN-METIER donne procuration à Monsieur Pascal LEMOING, Madame Cécile BLÉTEAU donne procuration à Monsieur Philippe COUSSEAU, Madame Isabelle JAUZELON donne procuration à Monsieur Alain DENYSE.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées, Véronique FERRÉ - Responsable du Pôle Administratif / Juridique.

Madame Annie Tétard est arrivée en cours de séance. Elle a pris part vote à compter de la délibération n° CC04121803.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Madame Odile GATARD en tant que secrétaire de séance.

CC04121801 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE HABITAT- LOGEMENT-

La nouvelle rédaction pour la définition de l'intérêt communautaire, telle que proposée par la commission, est la suivante :

« (...)

II – Politique du logement et du cadre de vie, sont d'intérêt communautaire :

1. L'étude et la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat ;
2. L'étude et la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
3. La mise en place d'une politique du logement social pour les opérations de plus de 30 logements sur un seul site ;
4. Le soutien aux particuliers pour des travaux liés aux économies d'énergie de leur habitat.
5. La promotion de la construction de logements, notamment locatifs sur l'ensemble du territoire
6. L'accompagnement des communes dans la définition et la mise en œuvre d'opérations de logements (construction – réhabilitation) exemplaires en termes environnementaux
7. L'accompagnement des communes dans le repérage et le traitement des situations de mal-logement
8. Dans le cadre d'opérations de requalification de centre-bourgs :
 - o l'accompagnement des communes dans la définition et la mise en œuvre de toute opération visant la requalification des centres-bourgs
 - o la mobilisation des propriétaires par tous les moyens pour réhabiliter leurs biens
 - o la réalisation, avec l'appui des communes, des opérations de logements (réhabilitation –

- construction) notamment sociaux ou à destination de publics spécifiques
 - l'accompagnement des communes et des porteurs de projets privés dans des projets de densification raisonnée
9. Dans le cadre des opérations de lotissement :
- l'accompagnement des communes à la redéfinition des lots à bâtir invendus depuis plus de 5 ans, au regard d'objectifs partagés
 - l'accompagnement des communes dans la définition et la réalisation de lotissements au regard d'objectifs partagés
10. Dans le cadre de la « politique de peuplement » :
- l'organisation d'un partage d'information sur les locataires du parc social et les demandeurs de logements sociaux
 - la mise en place d'une réflexion sur des critères communs d'attribution des logements sociaux
11. Dans le cadre du « parcours résidentiel » :
- la définition des besoins spécifiques de logements
 - en cas de carence avérée dans le parcours résidentiel, la mise en œuvre de toute action permettant de promouvoir et inciter à la production de logements correspondant aux besoins de populations actuelles et à venir
 - en cas de carence avérée dans le parcours résidentiel, la mise en œuvre de toute action permettant la construction de logements correspondant aux besoins de populations actuelles et à venir.(...)

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle rédaction de la définition de l'intérêt communautaire comme détaillé ci-dessus pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux 10 communes membres.

CC04121802 - CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes du Contrat Local d'Éducation Artistique tel qu'il figure en annexe,
- CHARGE Monsieur le Président de signer ce Contrat Local d'Éducation Artistique, et tous documents afférents à ce dossier.

CC04121803 à CC04121805 - SUITE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » :

- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT
- APPROBATION DE LA TARIFICATION
- TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DES BUDGETS COMMUNAUX

CC04121803 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un budget annexe dénommé « Assainissement des eaux usées », assujetti à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC04121804 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES - TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES COMMUNAUX AU PROFIT DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- DECIDE que les transferts des résultats budgétaires constatés au 31 décembre 2018 seront réalisés dans la limite de 150€/abonné,
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à l'ensemble des communes membres,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC04121805 - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC), PARTICIPATION AU TITRE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENT (RFB), FORFAIT PUIITS ET AUTRES RESSOURCES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- Pour la participation pour le financement de l'assainissement collectif :

- APPROUVE le principe de l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2019 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif ainsi que ses modalités d'application telles que sus décrites ;
- DÉCIDE de fixer le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les constructions existantes et pour les constructions nouvelles à 1 250€ (non soumis à TVA)
- DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

- Participation pour les Frais de Branchement :

- APPROUVE le principe de la réalisation d'office par la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2019 des parties des branchements situées sous la voie publique lors de la construction d'un réseau d'assainissement et l'instauration d'une participation aux frais de branchement en remboursement partiel des dépenses entraînées par ces travaux à la charge des propriétaires suivant les montants et modalités d'application précitées.
- DÉCIDE de fixer le montant de la participation pour la participation pour les frais de branchement pour les constructions existantes et pour les constructions nouvelles à 850€ HT
- DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

- Forfait puits et autres ressources en eau

- DÉCIDE de fixer auprès des usagers bénéficiant d'une source d'approvisionnement en eau extérieure au service public d'alimentation et qui ne sont pas équipés d'un comptage, en plus de la part fixe, une redevance forfaitaire minimale de 30 m³/ personne habitant dans le logement.

- DIT que la présente délibération de principe devra être confirmée après le 1^{er} janvier 2019

- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC04121806 à CC04121810 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les décisions modificatives.

CC04121811 - SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE ET AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les subventions d'équilibre proposées et les avances aux budgets annexes tels qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

CC04121812 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2019.

CC04121813 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) : VALIDATION DU BILAN A MI-PARCOURS

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- VALIDE le bilan annuel de la troisième année du Programme Ad'AP, tel qu'il figure en annexe,

- VALIDE de fait le bilan à mi-parcours du programme Ad'Ap,

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce bilan Ad'AP auprès des services instructeurs de la Préfecture et des commissions pour l'accessibilité concernées.

CC04121814 - ARRÊT DU PROJET DE PLUiH DU PAYS DE MORTAGNE – SOLLICITATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES POUR AVIS - Exposé par Joël Parpaillon

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au projet d'arrêt du PLUiH de la Communauté de communes du Pays de Mortagne,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier cet avis à la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

CC04121815 - PROPOSITION DU REGLEMENT D'AIDE A LA PLANTATION DE HAIES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le règlement d'aide à la plantation de haies dans le cadre du soutien à la plantation de haies (action n°4-1 inscrite au titre du TEPCV) tel qu'il figure en annexe.

CC04121816 - SPANC – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du règlement de service du SPANC telles que détaillées ci-dessus à compter de ce jour,
- APPROUVE la nouvelle rédaction du règlement de service du SPANC telle qu'annexée à la présente délibération.

CC04121817 - PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « RISQUE PREVOYANCE »

- APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet,
- ENVISAGE d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, d'environ 7.50€ net par agent et par mois (base temps complet). A ce stade, le montant de la participation ou de la fourchette de participation est indicatif ou estimatif. Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;
- ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion.

CC04121818 - PERSONNEL TERRITORIAL- OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

POLE	POSTES A OUVRIR	NATURE DU POSTE	DUREE	NBR	DATE D'EFFET
Administration générale	Attaché Temps complet	CDD – Art3-3, 2°	2 ANS	1	10 décembre 2018
POLE	POSTES A FERMER	NATURE DU POSTE	DUREE	NBR	DATE D'EFFET

Administration générale	Attaché Temps complet	CDD – Art3-3, 2°	2 ANS	1	28 mai 2018
-------------------------	--------------------------	------------------	-------	---	-------------

Dispositions issues de la loi n° 2012-347 portant lutte contre la précarité et modifiant la loi du 26 janvier 1984

Délibération : Le Conseil de communauté, avec trente et un (31) votes « pour » et deux votes « contre » :

- APPROUVE l'ouverture et la fermeture du poste selon les modalités énoncées ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de signer le contrat, à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire territorial, précisant, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le motif, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de cet emploi.

CC04121819 - PERSONNEL TERRITORIAL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHARGE DE MISSION PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)

Ce sujet non inscrit à l'ordre du jour de la séance a été rajouté, à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition de la chargée de mission PCAET auprès de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de la chargée de mission PCAET auprès de la CC du Pays de Chantonnay, telle qu'il figure en annexe à la présente délibération.

CC04121820 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RÉPARATIONS SUITE A DES TRAVAUX DANS UNE LOCATION

Ce sujet non inscrit à l'ordre du jour de la séance a été rajouté, à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de sollicitation du remboursement des frais afférents aux réparations du logement mis en location auprès de la famille Maroilley pour un montant de 745.10€,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter cette somme auprès de la Maroilley par l'émission d'un avis des sommes à payer.

CC04121821 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent à la page 52.

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018

ARRÊTÉS DU PRESIDENT

Date	n° arrêté	Objet
19072018	CC2018-090	ARRETE PORTANT CREATION DE TARIFS - REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES
04092018	CC2018-097	ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR ET MANDATAIRES SUPPLEANTS D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA GESTION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
25102018	CC2018-098	ARRETE PORTANT MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
25102018	CC2018-115	ARRETE PORTANT ANNULATION DE PRE-PAIEMENT DES CHARGES POUR L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
30112018	CC2018-121	ARRETE PORTANT CREATION DE TARIF POUR LE BAIL DE LOCATION ATELIER REAUMUR
30112018	CC2018-122	ARRETE PORTANT CREATION DE TARIF POUR LE BAIL DE LOCATION DE DEUX ATELIERS ZONE DU FIEF ROLAND
13122018	CC2018-172	ARRETE PORTANT CREATION DE TARIF POUR LA VENTE DE BOIS DANS LE CADRE D'UNE COUPE D'ECLAIRCIE
14122018	CC2018-173	ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR ET MANDATAIRES SUPPLEANTS DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA GESTION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
14122018	CC2018-174	ARRETE MODIFICATIF PORTANT CREATION ET INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES « TAXE DE SEJOUR »

CC2018-090 ARRETE PORTANT CREATION DE TARIFS - REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,
 VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU l'arrêté n°CC08009 du 6 février 2008 de nomination du régisseur et des suppléants ;
 VU l'attribution n°2-2 de la délibération n°CC30011807 en date du 30 janvier 2018, portant délégation au Président pour : « Créer tout nouveau tarif relatif à la gestion courante des services communautaires et modifier ces tarifs dans la mesure où l'augmentation ne dépasse pas le seuil des 5% » ;
 Considérant les nouvelles prestations du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges ;

ARRETE

Article 1 – Les tarifs sont fixés comme suit :

Type	Tarifs
Balle de terrasse	2,00 €

Article 2 – M. le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et Madame le Trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

CC2018-097 ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR ET MANDATAIRES SUPPLEANTS D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA GESTION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD ;
 Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;
VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2007 instituant une régie de recettes pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,
Vu l'arrêté n°CC2018-013 en date du 26/01/2018 portant nomination du régisseur et mandataires suppléants de la régie de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03/09/2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – L'arrêté n°CC2018-013 est abrogé.

ARTICLE 2 Madame Frédérique BOTTON, née BOUCHENOT, est nommée régisseur de la régie de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Frédérique BOTTON sera remplacée par Monsieur Romain BIRRAUX ou Monsieur Bertrand ROBINEAU, mandataires suppléants ou Madame Valérie GUERENTE, mandataire.

ARTICLE 4 – Madame Frédérique BOTTON n'est pas astreinte de constituer un cautionnement.

ARTICLE 5 – Madame Frédérique BOTTON percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110€, versée comme suit : 55€ au mois de juin et le solde au mois de décembre.

ARTICLE 6 – Les régisseurs et mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

ARTICLE 7 – Les régisseurs et mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 8 - Les régisseurs et mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

ARTICLE 9 – Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes sera chargé de l'exécution dont l'ampliation sera transmise à :

- Madame le Trésorier communautaire,
- Les intéressés.

CC2018-098 ARRETE PORTANT MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD ;
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
VU la délibération n°CC30011807 du Conseil Communautaire du 30/01/2018 autorisant le Président à créer, modifier et supprimer des régies comptables communautaire ;
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 octobre 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 – Les arrêtés n°CC07095 et CC07119 sont abrogés.

ARTICLE 2 – Il est institué une régie de recettes et d'avances appelée « Régie des gens du voyage » auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

ARTICLE 3 – Cette régie est installée à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Maison de l'Intercommunalité – La Fournière – 85700 POUZAUGES.

ARTICLE 4 – La régie fonctionne toute l'année.

ARTICLE 5 – La régie encaisse les produits suivants :

- 1) Droits de places ;
- 2) Cautions ;
- 3) Consommables : eau, électricité ;
- 4) Frais de réparations dans l'hypothèse de dégradation.

Les participations aux charges d'électricité et d'eau font l'objet d'un pré-paiement.

ARTICLE 6 – Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Numéraire ;
- 2) Chèques bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance issue d'un registre à souches.

ARTICLE 7 – La régie paie les dépenses suivantes :

- 1) Remboursement des cautions ;
- 2) Remboursement du solde des consommables (eau électricité).

ARTICLE 8 – Les dépenses désignées à l'article 7 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1) Numéraire ;
- 2) Chèque bancaire.

ARTICLE 9 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP de la Vendée.

ARTICLE 10 – L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 11 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1500 €.

ARTICLE 12 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1500 €.

ARTICLE 13 – Le régisseur est tenu de verser au Comptable du Trésor le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 au minimum une fois par mois.

ARTICLE 14 – Le régisseur verse auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 15 – Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 – Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le régisseur ne bénéficie pas de RIFSEEP (régime indemnitaire

tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale).

ARTICLE 17 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 18 - Le président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et le comptable public assignataire des Herbiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 19 - Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges sera chargé de l'exécution dont l'ampliation sera transmise à - Monsieur le Sous-Préfet - Madame le Trésorier -Les intéressés.

CC2018-115 ARRETE PORTANT ANNULATION DE PRE-PAIEMENT DES CHARGES POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD ;
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu la délibération n°CC231007022 du Conseil Communautaire du 23/10/07 prévoyant une avance d'un minimum de 35 € pour les charges d'électricité et d'eau de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
VU la délibération n°CC30011807 du Conseil Communautaire du 30/01/2018 autorisant le Président à créer, modifier et supprimer des régies comptables communautaire ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La délibération n°CC231007022 du 23/10/07 est abrogée.

ARTICLE 2 - Il est décidé de ne pas instituer une avance minimum pour les charges d'électricité et d'eau de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ARTICLE 3 - Le président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et le comptable public assignataire des Herbiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges sera chargé de l'exécution dont l'ampliation sera transmise à : Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Trésorier, Les intéressés.

CC2018-121 ARRETE PORTANT CREATION DE TARIF POUR LE BAIL DE LOCATION ATELIER REAUMUR

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
VU l'attribution n°2-2 de la délibération n°CC2601201606 en date du 26 janvier 2016 portant délégation au Président pour : « Créer tout nouveau tarif relatif à la gestion courante des services communautaires et modifier ces tarifs dans la mesure où l'augmentation ne dépasse pas le seuil des 5% » ;
Considérant la mise en place de tarifs dans le cadre d'un bail de location dans la zone de La Planche Bouillard - 85700 REAUMUR ;
Considérant la vétusté du site et l'usage à titre de stockage ;

ARRETE

Article 1 - Il est créé le tarif suivant dans le cadre d'un bail de location d'un atelier au sein de la zone de La Planche Bouillard 85700 REAUMUR : loyer mensuel HT : 100€.

Article 2 – M. le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Madame le Trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

CC2018-122 ARRETE PORTANT CREATION DE TARIF POUR LE BAIL DE LOCATION DE DEUX ATELIERS ZONE DU FIEF ROLAND

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
VU l'attribution n°2-2 de la délibération n°CC2601201606 en date du 26 janvier 2016 portant délégation au Président pour : « Créer tout nouveau tarif relatif à la gestion courante des services communautaires et modifier ces tarifs dans la mesure où l'augmentation ne dépasse pas le seuil des 5% » ;
Considérant la mise en place de tarifs dans le cadre d'une location de deux ateliers de la pépinière d'entreprises en simultané dans la zone du Fief Roland – POUZAUGES ;

ARRETE

Article 1 – Il est créé un tarif dans le cadre d'un bail de location de deux ateliers de la pépinière d'entreprises en simultané au sein de la zone du Fief Roland – à Pouzauges ;

Durée maximum du bail	Montant HT
1 an	900 € mensuel

Article 2 – M. le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Madame le Trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

CC2018-172 ARRETE PORTANT CREATION DE TARIF POUR LA VENTE DE BOIS DANS LE CADRE D'UNE COUPE D'ECLAIRCIE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
VU l'attribution n°2-2 de la délibération n°CC2601201606 en date du 26 janvier 2016 portant délégation au Président pour : « Créer tout nouveau tarif relatif à la gestion courante des services communautaires et modifier ces tarifs dans la mesure où l'augmentation ne dépasse pas le seuil des 5% » ;
Vu la délibération n°CC27091617 en date du 27 septembre 2016 adoptant le plan d'actions pour la mise en œuvre de la charte forestière sur son territoire;
Considérant que dans le cadre de la charte forestière, et pour entretenir les parcelles boisées de la communauté de communes, une coupe de bois de chauffage est prévue sur la parcelle C 382, sur la commune de Sèvremont ;

ARRETE

Article 1 – Il est créé le tarif suivant dans le cadre d'une coupe d'éclaircie : 5 euros la stère de petits bois (moins de 10 cm de diamètre en moyenne).

Article 2 – Le bois est vendu sur pied, sans tarif dégressif et sans limite minimale de diamètre. La comptabilisation du nombre de stères se fera sur le bois en piles.

Article 3 – M. le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Madame le Trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD ;
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2007 instituant une régie de recettes pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,
VU l'arrêté n°CC2018-098 en date du 25/10/2018 portant création et institution d'une régie de recettes et d'avances «régie des gens du voyage»,
VU l'arrêté n°CC2018-115 en date du 25/10/2018 portant non-institution d'avance minimum pour les charges d'eau et électricité ;
Vu l'arrêté modificatif n°CC2018-097 en date du 04/09/2018 portant nomination du régisseur et mandataires suppléants de la régie de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/11/2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – L'arrêté n°CC2018-097 est abrogé.

ARTICLE 2 - Madame Frédérique BOTTON, née BOUCHENOT, est nommée régisseur de la régie de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Frédérique BOTTON sera remplacée par Monsieur Pierre MOULINS ou Madame Gwendoline LE CREN ou Madame Aline HILLEWEARE ou Monsieur Bertrand ROBINEAU, mandataires suppléants ou Madame Valérie GUERENTE, mandataire.

ARTICLE 4 – Madame Frédérique BOTTON est astreinte de constituer un cautionnement d'un montant de 300€.

ARTICLE 5 – Madame Frédérique BOTTON percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110€, versée comme suit : 55€ au mois de juin et le solde au mois de décembre.

ARTICLE 6 – Les régisseurs et mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

ARTICLE 7 – Les régisseurs et mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 8 - Les régisseurs et mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

ARTICLE 9 – Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes sera chargé de l'exécution dont l'ampliation sera transmise à : Madame le Trésorier communautaire, Les intéressés.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;
VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2009 autorisant le président à créer une régie de recettes pour la taxe de séjour en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté n°CC10048 en date du 31 mai 2010 portant création d'une régie de recettes pour la taxe de séjour ;
VU la délibération n°CC07021713 en date du 7 février 2017 acceptant l'allocation d'indemnités de responsabilité aux régisseurs titulaires ;
VU l'attribution n°2-1 de la délibération n°CC26011606 en date du 26 janvier 2016 : « Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires, et en définir les conditions et modalités ;
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/11/2018,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – L'arrêté n°CC10048 en date du 31 mai 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 – Il est institué une régie de recettes auprès du service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour la taxe de séjour.

ARTICLE 3 – Cette régie est installée à POUZAUGES, Maison de l'Intercommunalité, la Fournière.

ARTICLE 4 – La régie fonctionne à compter du 01 janvier 2019.

ARTICLE 5 – La régie encaisse les produits suivants : - Taxe de séjour

ARTICLE 6 – Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1- numéraire,
- 2- chèques bancaires,
- 3- internet – (TIPI).

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu issu d'un logiciel ou d'un message électronique confirmant le versement pour les paiements internet.

ARTICLE 7 – Périodicité : chaque hébergeur versera la taxe de séjour en trois fois au quadrimestre (soit le 15 mai, le 15 septembre et le 15 janvier) suite aux déclarations mensuelles.

ARTICLE 8 – Un compte de disponibilités est ouvert au nom de la régie.

ARTICLE 9 – L'intervention des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination ;

ARTICLE 10 – Le montant maximum de l'encaisse en numéraire et/ou chèques que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 € dans le coffre de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et à 20 000€ pour l'ensemble des recettes en numéraire et des sommes figurant sur le compte du régisseur.

ARTICLE 11 – Le régisseur est tenu de verser à la trésorerie des Herbiers le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois tous les mois.

ARTICLE 12 – Le régisseur verse auprès du comptable de la trésorerie des Herbiers la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par quadrimestre.

ARTICLE 13 – Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination du régisseur.

ARTICLE 14 – Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté portant attribution de l'IFSE liée à la régie selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 15 – Les mandataires suppléants ne percevront pas une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 – Le Président et le comptable public assignataire des Herbiers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD**

DECISIONS DU PRESIDENT

Date	n° décision	Objet
19062018	DP19062018	Fournitures et pose de menuiseries extérieures sur le bâtiment de l'Épau à Sèvremont par l'entreprise Mariuzza (85-Le Boupère) pour un montant de 20 285.32€ HT
10072018	DP10072018	Aménagements paysagers de la zone de la Blauderie à Sèvremont par l'entreprise CAJEV (85- La Roche sur Yon) pour un montant de 13 222.62€ HT.
28082018	DP28082018	Reprise des dallages du bâtiment de l'Épau à Sèvremont par l'entreprise RANTIERE (85 Sèvremont) pour un montant de 6 369.75€ HT.
28082018	DP28082018	Création de puits de compression, installation de pompes et arrachage de haie pour assainir les logements de la Gendarmerie à Pouzauges par l'entreprise RENAUD (85 Apremont) pour un montant de 6 911.60€ HT.
09102018	DP09102018	Achat de matériel pour le service technique à l'entreprise VAMA aux Herbiers (85) pour un montant de 5 578.40€ HT.
29102018	DP29102018	Travaux de réfection des plages du Centre Aquatique – Honoraires du cabinet Denis Rousseau 85-Challans pour un montant de 6 000€ HT.

CC25091821 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 01/10/2018

Date de réception préfecture : 01/10/2018

CC30101807- APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 7/11/2018

Date de réception préfecture : 7/11/2018
--

CC04121821 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018